

## JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME DÉCLARATION DU GROUPE SUR LA PÊCHE ARTISANALE DU CIP

Nous, au sein du Comité International de Planification pour la Souveraineté Alimentaire (CIP), représentons les peuples de pêcheurs à petite échelle, y compris les peuples indigènes, des quatre mouvements mondiaux suivants, le Forum Mondial Des Pêcheurs et des Travailleurs de la Pêche (WFF), le Forum Mondial des Peuples de Pêcheurs (WFFP), le Conseil International des Traités Indiens (IITC) et La Via Campesina (LVC). Nos membres proviennent du monde entier et des communautés de pêcheurs côtiers et intérieurs.

Aujourd'hui, nous célébrons la Journée des droits de l'homme, le jour même où l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, en 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). La DUDH est un document marquant, qui proclame les droits inaliénables auxquels chacun peut prétendre en tant qu'être humain, tels que : l'équité et l'égalité, la non-discrimination, la consultation et la participation, la dignité humaine et le droit à l'alimentation. C'est sur ces mêmes droits de l'homme et principes des droits de l'homme qu'ont été élaborées les Directives volontaires visant à garantir une pêche durable à petite échelle dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

Le thème de la Journée des droits de l'homme de cette année est l'égalité et la non-discrimination, comme le stipule clairement l'article 1 de la DUDH : "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits". Mais les droits de l'homme des pêcheurs artisanaux et des populations de pêcheurs sont loin d'être respectés et sont actuellement menacés, notamment par l'agenda de l'économie bleue, le changement climatique et les catastrophes naturelles.

Au cours des dernières décennies, l'agenda de l'Economie Bleue s'est répandu dans le monde entier et constitue désormais un pilier des programmes de développement de nombreux pays à travers le monde. Mais dans le programme de l'économie bleue, la pêche artisanale est mise de côté et il n'y a pas de place pour les droits de l'homme ; il n'y a que l'exclusion et la marginalisation.

Dans le cadre de l'économie bleue, les populations de pêche à petite échelle ont vu leurs droits disparaître peu à peu et les institutions nationales assouplir les lois et règlements pour favoriser les intérêts des entreprises. Le CIP a été témoin de l'échec des institutions nationales à adhérer au principe fondamental de prise de décision inclusive et démocratique, où les gardiens des moyens de subsistance côtiers et intérieurs participent aux décisions relatives aux ressources naturelles et alimentaires. Les institutions nationales, qui sont tenues de protéger les droits de l'homme, ne respectent pas le droit au consentement préalable, libre et éclairé et à une information adéquate.

Tout cela est justifié au nom de l'intérêt national et du développement, mais il ne peut y avoir de développement lorsque les droits de l'homme sont négligés. Les États ne parviennent pas à mettre pleinement en œuvre les Directives Volontaires sur la pêche à petite échelle et à respecter leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme, ce qui entraîne une violation des droits et un impact négatif sur la souveraineté et la sécurité alimentaires, ainsi que sur l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles.

Les femmes pêcheurs continuent d'être confrontées à un accès inégal aux ressources, aux informations, aux marchés et aux bénéfices et sont exclues des discussions politiques et des espaces publics car elles ne sont pas considérées comme des contributrices importantes à l'activité de pêche. Leur rôle dans la pêche artisanale est trop souvent négligé, bien qu'elles soient prédominantes dans les activités post-récolte et essentielles dans de nombreux autres aspects de la pêche artisanale.

Dans le cadre de l'économie bleue, les pêcheurs autochtones à petite échelle et les communautés de pêcheurs ont assisté à l'érosion de leurs cultures, de leurs connaissances traditionnelles et de leurs moyens de subsistance qui sont fortement liés aux eaux et aux pêcheries. Les communautés de pêcheurs sont les plus grandes dépendantes des ressources aquatiques côtières et intérieures, elles sont détentrices des connaissances et des droits sur les moyens de subsistance côtiers et océaniques. Les communautés, qui sont les gardiennes des ressources naturelles et en dépendent, sont dépossédées de leurs moyens de subsistance, condamnées ainsi à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la perte de leur culture. Leurs droits coutumiers sont ignorés et les écosystèmes dont ils sont les gardiens sont détruits et pollués par les mêmes activités industrielles qui font partie des plans nationaux de développement durable, car il n'y a pas de place pour la nature et les droits de l'homme dans l'économie bleue, car les seules règles qu'elle suit sont celles du marché.

Nous demandons donc à la communauté internationale d'écouter nos préoccupations et de soutenir les droits et les besoins des peuples de pêcheurs à petite échelle tels qu'ils sont énoncés dans les Directives volontaires pour garantir une pêche durable à petite échelle.

Nous demandons aux gouvernements de garantir les droits de l'homme des pêcheurs à petite échelle et de soutenir les organisations et mouvements de travailleurs de la pêche dans la réalisation de leurs droits de l'homme et de leurs besoins vitaux. Nous leur demandons de reconnaître les petits pêcheurs comme des détenteurs de droits cruciaux dans tous les processus concernant l'océan, la côte et les ressources marines intérieures, car ces décisions ont un impact sur leurs moyens de subsistance et leur survie.

Nous demandons aux gouvernements de reconnaître et de respecter les droits des peuples autochtones et des communautés de pêcheurs à petite échelle en matière d'accès à la terre, à l'eau et aux marchés locaux, comme indiqué dans les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Nous demandons au gouvernement de protéger les connaissances et le savoir-faire des communautés de pêcheurs à petite échelle et des communautés indigènes et d'éviter toute action ou politique qui prive les gens de l'accès existant à la nourriture ou aux sources de production alimentaire. Nous les encourageons à intégrer les principes des directives volontaires des pêches à petite échelle dans les politiques publiques nationales et à renforcer leur mise en œuvre.

Nous encourageons la communauté internationale à adopter l'approche fondée sur les droits de l'homme et ses cinq principes clés en la matière : la participation, la responsabilité, la non-discrimination et l'égalité, l'autonomisation et la légalité.

Pour sa part, le Groupe de travail de la CIP sur la pêche artisanale continuera à construire la solidarité internationale et à renforcer les mouvements mondiaux. Le Groupe s'engage à utiliser les espaces politiques dans lesquels il est actif au niveau régional et international pour promouvoir les Directives volontaires pour la sécurisation de la pêche durable à petite échelle et combler le manque de connaissances sur leur utilisation.

Le Groupe s'engage à tenir les détenteurs de devoirs responsables de leur obligation de respecter, de protéger et de réaliser les droits de l'homme et de la mise en œuvre des Directives sur la pêche à petite échelle, pour lesquelles le CIP élabore actuellement un cadre de suivi centré sur les personnes. Nous nous efforcerons de donner aux peuples de pêcheurs et aux peuples autochtones les moyens de revendiquer les droits qui leur reviennent et de leur rendre leur pouvoir d'autodétermination et de décision.

Nous soulignons le caractère fondamental de notre participation aux processus de gouvernance, en particulier en ce moment, pour nous permettre de traverser la pandémie de Covid-19 et de faire face aux catastrophes climatiques continues qui affectent principalement la vie et les moyens de subsistance des pêcheurs.

Nous saisissons l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA 2022) comme un moment crucial pour réaffirmer les droits des femmes et des pêcheurs artisanaux et des peuples autochtones à assurer leur souveraineté alimentaire.

En cette journée des droits de l'homme, nous, membres du CIP, nous engageons à lutter pour un système juste où les droits des communautés de pêcheurs sont visiblement respectés.